

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza, présidée par madame la mairesse Céline Beaugard et tenue le 10 février 2020, à 19h, à l'hôtel de ville situé au 53 rue des Pionniers.

SONT PRÉSENTS : Céline Beaugard, mairesse, Benoit Thibeault, conseiller, Pierrette Charette, conseillère, Pierre Rubaschkin, conseiller, Raphaël Ciccariello, conseiller, Christian Bélisle conseiller, Brigitte Chagnon, conseillère

EST AUSSI PRÉSENT : Étienne Gougoux, directeur général et Karine Paquette, secrétaire multi-services.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'enregistrement vocal de la séance est activé.

Sous la présidence de madame la mairesse Céline Beaugard, la séance ordinaire est ouverte à 19h.

2020.02.18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
3. **CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
5. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020**
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1. Résolution – Adoption du règlement 2020-152 relatif au traitement des élus
 - 6.2. Résolution – Compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes (PAVL – Volet entretien réseau local)
 - 6.3. Résolution – Engagement pour la réalisation des travaux dans le cadre du Programme d'aide à la voirie local- Mesures particulières –Volet accélération des investissements sur le réseau routier local et redressement des infrastructures routières locales.
 - 6.4. Résolution –Mandater Rémy Fleurant-Lepage à représenter la municipalité dans ses transactions auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)
 - 6.5. Résolution – Entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale pour la Vallée de la Rouge
 - 6.6. Résolution - Embauche d'un directeur du service de sécurité incendie de de la Vallée de la Rouge
 - 6.7. Résolution- Approbation de la dépense en lien avec les formations en 2020 et l'adhésion à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec en 2020 pour l'équipe de direction
 - 6.8. Résolution – Ouverture de compte à la Caisse Desjardins de Rivière-Rouge et désignation des signataires au compte
 - 6.9. Résolution – Permis de voirie Ministère des Transports du Québec
 - 6.10. Résolution – Aide financière Club motoneige Franc Nord
 - 6.11. Résolution -Projet de transport aérien régional à partir de l'aéroport international La Macaza -Mont-Tremblant
 - 6.12. Résolution – Achat de billets pour le souper bénéfice de la Fondation CHDL-CRHV
 - 6.13. Résolution - Création d'un poste de coordonnateur du service de l'urbanisme et de l'environnement
7. **TRÉSORERIE**
 - 7.1. Résolution – Adoption de la liste des déboursés et des comptes à payer
 - 7.2. Résolution – Approbation d'une dépense de la cuisine collective pour l'année 2019

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2020

8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Résolution – Autoriser Laurent Bourgie à agir au nom de la Municipalité dans le cadre de la demande de subvention au Programme pêche en herbe de la FFQ et au Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau du MFFP pour la Fête de la pêche

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 Résolution – Achat et installation d'une génératrice au garage municipal

10. TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)

- 10.1 Résolution – Achat et installation d'un système de gestion du carburant

11. HYGIÈNE DU MILIEU

- 11.1 Résolution – Adoption du règlement d'emprunt numéro 45 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) pour l'exécution des travaux pour le recouvrement final et étanche d'environ 8000 mètres carrés des cellules 1 à 4 au lieu d'enfouissement technique de Rivière-Rouge.

12. URBANISME

- 12.1 Avis de motion - Règlement sur les chiens
12.2 Présentation et dépôt- Règlement sur les chiens
12.3 Résolution – Approbation du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 12 décembre 2019

13. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2020.02.19

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE 13 JANVIER 2020

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal du 13 janvier 2020, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère Pierrette Charette
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 13 janvier 2020.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.02.20

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-152 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS

- ATTENDU** que la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du Conseil en matière de fixation de la rémunération;
- ATTENDU** que, suite aux récentes modifications apportées à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le Conseil municipal désire modifier le règlement relatif aux traitements des élus municipaux;
- ATTENDU** qu'il y a lieu d'abroger tout règlement antérieur pouvant être valide concernant le traitement des élus;
- ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 11 novembre 2019;
- ATTENDU** que le projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance 11 novembre 2019;
- ATTENDU** que le présent projet de règlement doit être adopté à la majorité des deux tiers des membres du conseil municipal incluant la voix de la mairesse.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Christian Bélisle
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le règlement 2020-152 tel que présenté aux élus.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.02.21

RÉSOLUTION – COMPENSATIONS VISANT L'ENTRETIEN COURANT ET PRÉVENTIF DES ROUTES LOCALES 1 ET 2 AINSI QUE LES ÉLÉMENTS DES PONTS SITUÉS SUR CES ROUTES (PAVL – VOLET ENTRETIEN RÉSEAU LOCAL)

- ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 18 000\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;
- ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Raphael Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de La Macaza informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.02.22

RÉSOLUTION – ENGAGEMENT POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL- MESURES PARTICULIÈRES – VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL ET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES.

ATTENDU QUE la Municipalité de La Macaza a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets *Accélération des investissements sur le réseau routier local* (AIRRL) et *Redressement des infrastructures routières locales* (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

ATTENDU QUE le Ministère versera 90 % du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021;

ATTENDU QUE le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le ministre de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE le solde de l'aide financière, s'il y a lieu, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Macaza s'engage à rembourser sans délai le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque

- le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet AIRRL);

- si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le 1^{er} janvier 2021.

ATTENDU QUE la Municipalité de La Macaza s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, le cas échéant;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, au plus tard le 31 décembre 2020, sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Macaza a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur l'estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Raphael Ciccariello;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU ET ADOPTÉ que le conseil de la Municipalité de La Macaza confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.02.23

RÉSOLUTION –MANDATER RÉMY FLEURANT-LEPAGE À REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ DANS SES TRANSACTIONS AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)

CONSIDÉRANT QUE la SAAQ exige une résolution du conseil municipal pour autoriser un mandataire à agir en son nom;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Rémy Fleurant-Lepage occupe le poste de contremaître de la voirie et qu'il est responsable des équipements roulants de la municipalité;

Il est proposé par la conseillère Brigitte Chagnon

Et résolu à l'unanimité

DE MANDATER Rémy Fleurant-Lepage comme représentant de la municipalité auprès de la SAAQ.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.02.24

RÉSOLUTION - ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET PRÉVOYANT LA CONSTITUTION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE POUR LA VALLÉE DE LA ROUGE

CONSIDÉRANT le projet de regroupement des municipalités de la Vallée de la Rouge pour la protection contre les incendies et le projet d'entente à intervenir en conséquence entre les Municipalités de Lac-Saguay et de Nominique et de l'Agglomération de Rivière-Rouge, formée de la Ville de Rivière-Rouge, à titre de ville centrale, et de la Municipalité de La Macaza, à titre de municipalité reconstituée;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités souhaitent qu'une Régie complète soit créée d'ici les deux prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Macaza ne veut pas se retrouver dans une situation où le service incendie se retrouverait à la fois dans l'Agglomération et la Régie;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas où, outre les éléments administratifs, l'ensemble des activités opérationnelles liées à la protection incendie seraient regroupées sous l'égide de la Régie, lesdites responsabilités seront retirées de l'Agglomération de Rivière-Rouge;

Il est proposé par le conseiller Christian Bélisle

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER l'entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale pour la Vallée de la Rouge, sous une forme partielle, soit administrative, et qu'une Régie complète sera créée d'ici deux ans, telle entente à intervenir entre les Municipalités de Lac-Saguay et de Nominique et de l'Agglomération de Rivière-Rouge, formée de la Ville de Rivière-Rouge, à titre de ville centrale, et de la Municipalité de La Macaza, à titre de municipalité reconstituée

ET D'AUTORISER la mairesse, Céline Beaugard et le directeur général, Étienne Gougoux à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de La Macaza.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux

Directeur général

2020.02.25

RÉSOLUTION - EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE DE LA ROUGE

CONSIDÉRANT l'entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une Régie intermunicipale pour la Vallée de la Rouge, telle entente à intervenir entre les Municipalités de Lac-Saguay et de Nominingue et de l'Agglomération de Rivière-Rouge, formée de la Ville de Rivière-Rouge, à titre de ville centrale, et de la Municipalité de La Macaza, à titre de municipalité reconstituée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un directeur pour le futur Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge;

Il est proposé par le conseiller Benoit Thibeault
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER l'embauche de monsieur Sylvain Charette à titre de directeur de la Régie intermunicipale « Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge » lorsque celle-ci sera créée.

QUE monsieur Sylvain Charette relève de l'Agglomération de Rivière-Rouge jusqu'à la création du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge et qu'il soit mandaté pour mettre en place ledit service.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.02.26

RÉSOLUTION- APPROBATION DE LA DÉPENSE EN LIEN AVEC LES FORMATIONS EN 2020 ET L'ADHÉSION À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC EN 2020 POUR L'ÉQUIPE DE DIRECTION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut favoriser le développement continu des compétences de gestionnaire de l'équipe de direction;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a prévu dans le budget 2020 des dépenses en lien avec la formation pour l'équipe de direction;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec pour l'année 2020 pour Caroline Dupuis et Étienne Gougoux représente plusieurs avantages pour l'équipe de direction dans le cadre de leur travail à la Municipalité, dont des rabais pour les formations, l'accès à des documents et des événements spécialisés en lien avec la gestion municipale;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'adhésion à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec est de 530\$ par personne;

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2020

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de direction a ciblé les formations suivantes pour l'année 2020 :

- Introduction aux finances municipales offert par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec Caroline Dupuis – Mercredi 19 février, Trois-Rivières, 225\$

- Programmes d'aide et crédit de taxes aux entreprises : comment faire? Offert par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec Étienne Gougoux – Mercredi 26 février, Vaudreuil-Dorion, 225\$

- Les organismes à but non lucratif et votre municipalité; mode d'emploi et conseils offert par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec Étienne Gougoux et Caroline Dupuis - mercredi 18 mars 2020, Laval, 950\$

- L'accès aux documents des organismes municipaux et la protection des renseignements personnels offert par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec Caroline Dupuis – mardi 31 mars, Longueuil, 475\$

Pour un total de 2 935\$ plus les frais de kilométrage et repas s'il y a lieu selon les barèmes établis dans la politique de remboursement des frais de représentation de la Municipalité.

Il est proposé par le conseiller Pierre Rubaschkin
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la dépense en lien avec les formations et l'adhésion à la COMAQ pour l'équipe de direction tel que présenté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Étienne Gougoux, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte Formation et perfectionnement portant le numéro de folio 02-130-00-454.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.02.27

**RÉSOLUTION – OUVERTURE DE COMPTE À LA CAISSE DESJARDINS DE LA ROUGE
ET DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES AU COMPTE**

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins de la Rouge est très engagée dans la communauté, notamment via son programme de dons et commandites et son fonds de développement du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Macaza souhaite reconnaître cette implication;

CONSIDÉRANT QUE les activités bancaires de la Municipalité sont actuellement à la Banque Nationale;

CONSIDÉRANT QUE les signataires au compte doivent être identifiés dans une résolution;

Il est proposé par la conseillère Brigitte Chagnon

Et résolu à l'unanimité

DE PROCÉDER à l'ouverture d'un compte à la Caisse Desjardins de La Rouge et d'y transférer l'ensemble des activités bancaires qui sont actuellement à la Banque Nationale

ET DE NOMMER les personnes suivantes signataires au compte :

Céline Beauregard, mairesse, Benoit Thibeault, conseiller, Pierrette Charette, conseillère, Pierre Rubaschkin, conseiller, Raphaël Ciccariello, conseiller, Christian Bélisle conseiller, Brigitte Chagnon, conseillère, Étienne Gougoux, directeur général et Caroline Dupuis, directrice générale adjointe

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.02.28

RÉSOLUTION - PERMIS DE VOIRIE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'oeuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Il est proposé par le conseiller Raphael Ciccariello

Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de La Macaza demande au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2020 et qu'elle autorise à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000\$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie. De plus, la municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.02.29

RÉSOLUTION – AIDE FINANCIÈRE CLUB DE MOTONEIGE FRANC NORD

CONSIDÉRANT QUE le territoire de La Macaza est un endroit privilégié pour la pratique de la motoneige;

CONSIDÉRANT QUE le sentier de motoneige numéro Trans Québec 63 passe sur le territoire de La Macaza;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut encourager une pratique sécuritaire de la motoneige et respectueuse des propriétaires situés en bordure des sentiers de motoneige;

CONSIDÉRANT QUE le Club de motoneige Franc Nord a déposé une demande d'aide financière;

Il est proposé par le conseiller Benoit Thibeault

Et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER une aide financière de deux mille cinq cents dollars (2 500\$) au Club de motoneige Franc Nord

ET DEMANDER au Club Franc nord d'améliorer et bonifier la signalisation pour les motoneigistes pour s'assurer qu'ils ne sortent pas des sentiers balisés, notamment dans le secteur se situant entre la ligne d'Hydro-Québec jusqu'au Resto-Bar de La Macaza.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Étienne Gougoux, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte Surplus non affecté portant le numéro de folio 5599100.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.02.30

RÉSOLUTION - PROJET DE TRANSPORT AÉRIEN RÉGIONAL À PARTIR DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL LA MACAZA -MONT-TREMBLANT

CONSIDÉRANT qu'un projet proposé par Mont-Tremblant International (MTI) et appuyé par Tourisme aérien Laurentides, visant la mise en place de routes aériennes depuis l'aéroport international La Macaza-Mont-Tremblant vers diverses régions du Québec ainsi que des liaisons depuis l'Ontario et la région de New York aux États-Unis est en processus d'implantation;

CONSIDÉRANT que ce projet a pour objectif de développer une plaque tournante pour le transport aérien à partir de l'aéroport international La Macaza -Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT qu'un plan d'affaires pour la réalisation de ce projet démontre les recettes touristiques que ce projet devrait générer dans la région;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière pour le volet promotion du projet sera déposée au Programme d'aide pour les dessertes aériennes régionales (PADAR) du ministère des Transports par Tourisme aérien Laurentides (TAL) ainsi que chacun des autres partenaires régionaux associés au projet;

CONSIDÉRANT que ce projet devrait favoriser la venue et la rétention de voyageurs dans la grande région de Mont-Tremblant et plus largement les Laurentides;

CONSIDÉRANT que ce projet assurera la viabilité de l'aéroport international La Macaza - Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT que les services qui se développeront localement autour de ce projet de desserte aérienne régionale et plaque tournante devraient générer des retombées économiques pour la région;

La conseillère Pierrette Charrette quitte temporairement la séance à 19h46
Il est proposé par le conseiller Benoit Thibeault

La conseillère Pierrette Charrette réintègre la séance à 19h47
Et résolu à l'unanimité

D'APPUYER le projet de transport aérien régional à partir de l'aéroport international la Macaza-Mont-Tremblant.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.02.31

RÉSOLUTION – ACHAT DE BILLETS POUR LE SOUPER BÉNÉFICE DE LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DES LAURENTIDES ET CENTRE DE RÉADAPTATION DES HAUTES-VALLÉES (CHDL-CRHV)

CONSIDÉRANT QUE le mandat de la Fondation du CHDL-CRHV est de développer, avec la communauté des Hautes-Laurentides, un véritable partenariat lui permettant d'apporter aux intervenants les outils nécessaires pour offrir à la population de meilleurs soins médicaux et des services de santé adéquats ;

CONSIDÉRANT QUE la mission de la Fondation du CHDL-CRHV est de promouvoir des services de santé de qualité, de soutenir le développement technologique de l'établissement et d'améliorer la qualité de vie des usagers ;

Il est proposé par le conseiller Pierre Rubaschkin
Et résolu à l'unanimité

DE PROCÉDER à l'achat de trois billets pour le souper-bénéfice de la Fondation CHDL-CRHV ainsi qu'à une commandite de table pour un montant total de 390\$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Étienne Gougoux, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte Subvention OBNL portant le numéro de folio 02-702-90-970.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.02.32

RÉSOLUTION - CRÉATION D'UN POSTE DE COORDONNATEUR DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la Municipalité en urbanisme et en environnement;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut créer un poste de coordonnateur du service de l'urbanisme et de l'environnement;

Il est proposé par la conseillère Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

DE CRÉER un poste de coordonnateur du service de l'urbanisme et de l'environnement, de lui attribuer la classe 10 dans la classification des fonctions et la structure salariale, une description de poste ayant été préparée par la direction et de l'annexer à la convention collective en vigueur

ET

D'EMBAUCHER Timothé Breton comme coordonnateur du service de l'urbanisme et de l'environnement.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.02.33

TRÉSORERIE

RÉSOLUTION – ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste officielle des comptes à payer de février 2020 a été distribuée et que ses grandes lignes se résument comme suit :

COMPTES SALAIRES: 61 343.34\$
REMISES D.A.S. : 34 910.99\$
COMPTES PAYÉS AU 8 JANVIER 2020 : 122 152.53\$
PAIEMENT AUTOMATIQUE : 8 392.54\$
PRÉLÈVEMENTS : 20 283.58\$
COMPTES FOURNISSEURS : 171 656.05\$
TOTAL : 410 346.49\$

Il est proposé par le conseiller Pierre Rubaschkin
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la liste des déboursés et des comptes à payer du mois de février 2020.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.02.34

RÉSOLUTION – APPROBATION D'UNE DÉPENSE DE LA CUISINE COLLECTIVE POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une subvention pour la mise sur pied d'une cuisine collective en 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mis sur pied des ateliers de cuisine collective en 2019 et que la municipalité, en cours d'année, a décidé de bonifier le calendrier des activités;

Il est proposé par le conseiller Raphael Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la dépense de 3 301.84\$ pour l'année 2019.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Étienne Gougoux, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte Surplus non affecté portant le numéro de folio 5599100.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.02.35

LOISIRS ET CULTURE

RÉSOLUTION – AUTORISER LAURENT BOURGIE À AGIR AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME PÊCHE EN HERBE DE LA FÉDÉRATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC (FFQ) ET AU PROGRAMME DE SOUTIEN POUR L'ENSEMENCEMENT DES LACS ET DES COURS D'EAU DU MFFP POUR LA FÊTE DE LA PÊCHE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité organise annuellement une fête de la pêche, conjointement avec les bénévoles de l'Association des propriétaires du lac Chaud;
CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la fête de la pêche 2020, une demande de subvention peut être déposée par la Municipalité au Programme «Pêche en herbe» de la FFQ et au Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

Il est proposé par la conseillère Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

DE DÉSIGNER le coordonnateur aux loisirs, Laurent Bourgie, comme responsable du dépôt des dites demandes de subvention au nom de la Municipalité de La Macaza.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.02.36

SÉCURITÉ PUBLIQUE

RÉSOLUTION – ACHAT ET INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE AU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté un plan de sécurité civile;
CONSIDÉRANT QUE le garage municipal est désigné comme centre de coordination substitut;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit prévoir un système d'alimentation électrique d'urgence en cas de panne de courant;

Il est proposé par la conseillère Pierrette Charette
Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la soumission de monsieur Jean Émond maître électricien pour l'achat et l'installation d'une génératrice au montant de 4 680\$ plus les taxes applicables.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Étienne Gougoux, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte fonds de roulement portant le numéro de folio 5591100.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.02.37

TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)
RÉSOLUTION – ACHAT ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE GESTION DE
CARBURANT

CONSIDÉRANT QUE la Régie de collecte environnemental de la Rouge loue des espaces pour ses camions au garage municipal et utilise les réservoirs de carburant de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le service d'incendie de l'Agglomération de Rivière-Rouge utilise aussi les réservoirs de carburant de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut tenir un registre précis de l'utilisation du carburant au garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Garant Équipements a déposé une soumission pour l'achat d'un système de gestion de carburant;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise SM construction a déposé une soumission pour l'installation d'un système de gestion de carburant;

Il est proposé par le conseiller Raphael Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la soumission de Garant Équipements au montant de 3 705.07\$ taxes incluses pour l'achat d'un système de gestion de carburant.

ET D'ACCEPTER la soumission de SM Construction au montant de 2 012.40\$ taxes incluses pour l'installation d'un système de gestion de carburant.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Étienne Gougoux, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte Fonds de roulement portant le numéro de folio 5591100.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.02.38

HYGIÈNE DU MILIEU

RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 45 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR) POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX POUR LE RECOUVREMENT FINAL ET ÉTANCHE D'ENVIRON 8000 MÈTRES CARRÉS DES CELLULES 1 À 4 AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE RIVIÈRE-ROUGE.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre de la RIDR;

CONSIDÉRANT QUE la RIDR a adopté le règlement d'emprunt numéro 45 visant le recouvrement final et étanche d'environ 8000 mètres carrés des cellules 1 à 4 au lieu d'enfouissement de Rivière-Rouge pour un montant de 725 000\$;

Il est proposé par le conseiller Benoit Thibeault
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le règlement d'emprunt numéro 45 de la RIDR.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

URBANISME

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 2020-153 SUR LES CHIENS

Je, Brigitte Chagnon, conseillère, donne avis de motion qu'un règlement sur les chiens sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

PRÉSENTATION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 2020-153 SUR LES CHIENS

Le contenu du projet de règlement sur les chiens est présenté par le directeur général monsieur Étienne Gougoux.

2020.02.39

RÉSOLUTION – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 12 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme se sont rencontrés le 12 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de cette rencontre;

Il est proposé par le conseiller Christian Bélisle
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 12 décembre 2019.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.02.40

TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL
PÉRIODE DE QUESTIONS
RÉSOLUTION-LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

De lever la séance à 20h05

ADOPTÉE

LA MAIRESSE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Céline Beauregard

Étienne Gougoux